



F.C. HAGUENAU 1900 ATHLETISME

Section locale de l'Alsace Nord Athlétisme

RENTREE - Saison 2021/2022



Les nouvelles licences seront valables du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022

Le tarif renouvellement ne sera appliqué qu'aux licenciés du FCH qui renouvelleront avant le 01/10/2021.

MODALITES D'INSCRIPTION ou de renouvellement



- 1) **Remplir le formulaire d'adhésion ou le renouvellement d'adhésion**
- 2) **A. Fournir un certificat médical** d'absence de contre-indication à la pratique du sport OU de l'athlétisme en compétition daté de moins de 6 mois en utilisant le formulaire du club. **OU**
B. Valider le questionnaire médical sur l'espace licencié (renouvellement uniquement si le certificat médical a été réalisé en 2019 ou/et 2020)

Nouveauté rentrée 2021 : Dans le cas d'une première prise de licence ou d'un renouvellement de licence par un licencié mineur, la présentation d'un certificat médical d'absence de contre-indication n'est pas exigée. Pour cela, le titulaire de l'autorité parentale doit attester avoir répondu, en compagnie du licencié mineur, « non » à l'ensemble des questions du questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

- 3) **Régler la cotisation**
 - Chèque à l'ordre du FCH ATHLETISME – LICENCE
 - ANCV Chèque-vacances et/ou coupon sport



Remettre l'ensemble de ces éléments à votre entraîneur, ou les transmettre à :
SEEL Stéphanie 35 rue du député Hallez 67500 Haguenau

-> La pratique de compétitions ainsi que les activités d'entraînements sont subordonnées au fait que la licence de l'athlète soit à jour.

INFORMATIONS PRATIQUES :

Le port maillot du Club est obligatoire pour les compétitions. Pour les catégories EA- PO et BE c'est un tee-shirt qui est de mise, il est fourni par le club pour les nouveaux arrivants. (autour des vacances d'octobre)

Tenue vestimentaire : Chaussures de jogging, short, maillot et survêtement sont indispensables pour l'entraînement, les pointes sont recommandées pour les compétitions. Boisson : **EAU**

La cotisation englobe l'ensemble des prestations fournies par le club tel que la licence, l'assurance et les entraînements.

****** La pratique de l'Athlétisme requiert Humilité et beaucoup de Persévérance. Les premiers d'aujourd'hui ne seront pas forcément les premiers de demain et inversement les derniers de maintenant ne seront peut-être pas les derniers de demain ******

JUILLET 2021

CATEGORIES au 1^{er} Novembre 2021

	Code	Type licence	Tarif de base	Tarif renouvellement avant le 01/10/2021	Entraînement	Reprise
Baby Athlé (2018 à 2016)	BB	Découverte	170 €	150 €	1 entraînement / semaine	Document Ecole Athlétisme 2021
Eveil Athlé (2015 à 2013)	EA	Découverte	170 €	150 €	1 entraînement / semaine	
Poussins (2012 à 2011)	PO	Découverte	170 €	150 €	1 entraînement / semaine	
Benjamins (2010 à 2009)	BE	Compétition	160 €	140 €	2 entraînements / semaine	Jeudi 19/08
Minimes (2008 à 2007)	MI	Compétition	160 €	140 €	2 entraînements / semaine	Mercredi 18/08
Cadets (2006 à 2005)	CA	Compétition ou *loisir	160 € ou *120 €	140 € ou *100 €	3 entraînements / semaine (+ week-end) *2 entraînements / semaine	Lundi 30 Août à 17h30 *Loisir Mardi 24 Août à 18h30
Juniors (2004 à 2003)	JU					
Espoirs (2002 à 2000)	ES					
Seniors (1999 à 1988)	SE					
Masters (1987 et avant)	MA					
Marche Nordique (à partir de cadet)	MN	Loisir	120 €	100 €	1 entraînement / semaine	Septembre (date à définir)

Minoration :

- -15€ pour une 2^{ème} licence, -20€ sur la 3^{ème} licence (et les suivantes) **d'une même famille**.
- L'implication des athlètes et/ou parents lors de l'organisation de nos manifestations d'envergure pourra donner lieu à une minoration supplémentaire de 20€.
- Déduction du Pass'sport 2021/2022 – pour les familles éligibles qui recevront une notification relative à cette aide par courrier.



→ L'offre bancaire du Crédit Mutuel – Haguenau Grand Rue

Grâce à notre partenariat avec le Crédit Mutuel, profitez de l'offre spéciale adhérente d'association.

- 50 € remboursés sur votre licence ou cotisation annuelle

Offre de 50 € valable jusqu'au 31/12/2021 réservée aux personnes physiques majeures et capables, adhérentes d'une association. Le versement des 50 € est subordonné à l'ouverture d'un livret et à la présentation de son adhésion à l'association affiliée à la Fédération française d'athlétisme, signataire de la convention de partenariat avec la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel Haguenau – Grand Rue.



REGLEMENT FC HAGUENAU ATHLETISME

2021/2022



A) ENTRAINEMENT/COMPETITION

Article 1 : Je m'engage à être présent régulièrement à l'entraînement – (ex: 1 fois par semaine de la catégorie baby à poussin, 2 fois minimum par semaine de benjamin à minime et 3 fois par semaine minimum à partir de Cadet) – Si je ne peux pas être présent **je préviens mon entraîneur.**

Article 2 : Je m'engage à prendre soin du matériel, des locaux et des infrastructures.

Article 3 : L'athlète n'est pris en charge par le club que lorsqu'il se présente au point de rendez-vous à l'heure du début de l'entraînement.

Article 4 : Je m'engage en tant qu'athlète à participer à différentes compétitions – A partir de la catégorie Eveil Athlétisme.

Article 5 : Je m'engage à être présent lors du 1er et 2ème tour des Interclubs qui se dérouleront le premier week-end de mai (1er tour) et le 3e weekend de mai (2ème tour) - A partir de la catégorie Cadet, si je suis sélectionné.

Article 6 : Je m'engage à avoir mes papiers d'identité sur moi lors des déplacements en compétition/ en stage et autres déplacements.

B) DOPAGE

Article 7 : Je m'engage en tant qu'athlète à ne prendre aucune substance dopante interdite par l'Agence Française de Lutte contre le Dopage « AFLD » sous peine de sanctions par le club, des sanctions par la Fédération Française d'Athlétisme, ainsi que des sanctions pénales <https://www.afld.fr/finder/produits-dopants>

C) INVESTISSEMENT AU CLUB

Article 8 : Je m'engage à être bénévole au minimum sur deux manifestations :

- La Haguenauvienne, 6ème édition, le vendredi 24 septembre 2021,
- Les Foulées de Haguenau, le jeudi 26 mai 2022,
- Le relais du Houblon, 32ème édition, le jeudi 26 août 2021,
- Compétitions sur le stade (dates communiquées en cours de saison).



DEVENIR
BÉNÉVOLE

Toute personne, athlète ou parent l'athlète, peut s'investir au sein du club, en devenant entraîneur, aide entraîneur ou juge. Les formations sont assurées et prises en charge par le club.

Article 9 : Le non-respect du présent règlement pourra entraîner des sanctions.

→ **La prise de licence entraine l'acceptation du règlement par les enfants et par les parents.**